

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

# Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2959

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2018 - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Cession d'activité de l'association pour la mobilité et l'emploi des jeunes (AMEJ) au profit de la Fondation des apprentis

d'Auteuil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guilland), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

### Conseil du 17 septembre 2018

#### Délibération n° 2018-2959

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2018 - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Cession d'activité de l'association pour la mobilité et l'emploi des jeunes (AMEJ) au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Dans le cadre de l'orientation 2, l'objectif 8 porte sur la sécurisation des parcours par l'accès au juste droit avec une attention particulière sur la simplification des démarches administratives. Le soutien à l'action des PIMMS répond à cet objectif, en proximité avec les habitants des quartiers "politique de la ville".

Par ailleurs, la Métropole soutient l'insertion professionnelle des jeunes en facilitant leur accès au permis de conduire dans le cadre du FAJ. Il est proposé à ce titre de prendre en compte la cession de l'activité de l'association AMEJ au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil.

## I - PIMMS

## 1° - Contexte

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics EDF, ENGIE, Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), la Poste, la SNCF et Kéolis en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de PIMMS.

Les PIMMS sont des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'informations, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux bénéficiaires des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en ligne, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au renforcement du lien social dans les guartiers d'implantation.

On compte aujourd'hui 46 PIMMS à l'échelle nationale.

Ce concept a émergé sur le territoire de la Métropole, où ils sont au nombre de 7 et essentiellement implantés dans les quartiers prioritaires : Lyon 8° - États-Unis et Mermoz, Lyon 9° - Vaise, Bron - Terraillon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Depuis mars 2017, les 7 PIMMS de la Métropole sont reconnus Maisons de services au public.

L'association PIMMS a été créée le 11 octobre 1994, avec le premier PIMMS situé dans le quartier des États-Unis à Lyon 8°. Puis, elle a développé son concept dans d'autres quartiers de l'agglomération, créant à chaque occasion une association ad hoc. Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, une fusion absorption de l'ensemble de ces associations a été opérée au sein de l'association "PIMMS Lyon agglomération", devenue "PIMMS Lyon Métropole" en juin 2015, dans un souci d'ancrage territorial et pour marquer le partenariat fort avec la collectivité.

Cette association a pour objet d'assurer un relais d'information et de médiation entre habitants de la Métropole et entreprises de service public adhérentes du PIMMS.

Elle sollicite le soutien financier de la Métropole pour la mise en œuvre de ses missions en 2018.

## 2° - Objectifs

La Métropole est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment, dans le cadre de l'accompagnement et du versement de l'allocation en direction des bénéficiaires du RSA. La Métropole est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

L'orientation 2 du PMI'e relative à la construction d'une offre de services orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA, a notamment pour volonté de "sécuriser les parcours par l'accès au juste droit" (objectif 8).

En relation avec cet objectif, la Métropole souhaite simplifier les démarches administratives d'accès aux droits.

Dans cette perspective, les PIMMS constituent une offre de services de proximité adaptée aux personnes fragilisées et éloignées des services publics.

Le soutien au PIMMS Lyon Métropole doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes et publics éloignés de l'emploi, en apportant un service d'intermédiation entres les usagers et les différentes institutions.

### 3° - Compte rendu des actions conduites en 2017 et bilan

Par la délibération n° 2017-2169 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'association pour son programme d'actions 2017.

Les PIMMS recrutent chaque année des médiateurs issus des quartiers prioritaires, en contrats aidés. Au 31 décembre 2017, le PIMMS comptait 35 agents médiateurs.

Les médiateurs vont au contact des habitants de la Métropole, en direction des populations les plus fragilisées, notamment, en adaptant les services aux demandes des habitants.

170 000 personnes ont bénéficié des services du PIMMS en 2017.

## a) - Profil des bénéficiaires des services du PIMMS

Les personnes ciblées par l'offre de services des PIMMS ne fréquentent pas facilement les institutions. 85 % des bénéficiaires habitent dans un quartier politique de la ville (QPV) de la Métropole. Les besoins sont souvent spécifiques en termes de compréhension de situations personnelles, d'accompagnement dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits et aux services. Ces usagers (38 % ont entre 25 et 50 ans, 34 % ont entre 51 et 64 ans, 16 % + de 65 ans) ont souvent des difficultés culturelles, linguistiques, familiales, générationnelles et/ou financières.

# b) - Principaux domaines dans lesquels les personnes sont accompagnées

- 27 % lutte contre la précarité énergétique,
- 21 % accès aux services publics,

- 12 % aide à la mobilité,
- 8 % aides sociales.
- 8 % services courriers/banque,
- 7 % santé.
- 5 % services liés au logement,
- 5 services liés à l'emploi,
- 4 % prévention et lutte contre les incivilités,
- 3 % services liés à la finance.

Les PIMMS ont obtenu la reconnaissance "Maisons de services au public" instituées par l'article 100 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) qui leur permettent d'être un interlocuteur identifié pour les allocataires de la caisse d'allocation familiale (CAF) et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

#### c) - Accès à l'emploi

Dans son rôle de tremplin emploi, le PIMMS recrute des habitants des QPV, demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle. Travailler au sein du PIMMS permet d'avoir une activité salariée tout en se formant et en étant accompagné vers une sortie positive du dispositif de contrats aidés.

Cette action a permis d'intégrer, de former et d'accompagner 20 médiateurs (issus des QPV) avec des tuteurs au sein du PIMMS et en complémentarité des conseillers emploi (Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, etc.). Grâce à l'accompagnement proposé, tout au long de l'année 2017, sur les 36 médiateurs présents, le PIMMS a compté 20 sorties, dont 75 % de sorties positives : 2 salariés sont sortis vers une formation qualifiante et 13 salariés sont sortis vers un emploi de droit commun.

Dans le même objectif d'accompagnement et de professionnalisation, le PIMMS a accueilli en 2017, 60 stagiaires.

#### 4° - Programme d'actions 2018 et plan prévisionnel de financement

L'objectif en 2018 est de répondre aux enjeux identifiés dans le schéma directeur et notamment :

- assurer une présence plus importante sur le territoire de la Métropole, en renforçant les équipes de médiateurs présents sur les sites, en développant leur présence sur les QPV par la mise en place de permanences PIMMS par exemple. Le renforcement des équipes permettrait au PIMMS de développer son offre de services en l'adaptant davantage aux besoins des habitants en termes de couverture territoriale, de diversité des services, d'accompagnement individuel et collectif (ateliers thématiques), etc.,
- maintenir la qualité de service, le professionnalisme des médiateurs et renforcer leur accompagnement dans le cadre du tremplin emploi : créer un parcours d'intégration et de formation qualifiant, professionnaliser l'accompagnement individuel, développer les réseaux et les partenariats permettant d'améliorer l'employabilité des salariés à leur sortie du PIMMS. A ce titre, une attention particulière sera apportée aux bénéficiaires du RSA et aux personnes résidant sur les QPV.

Le PIMMS Lyon Métropole, propose également de travailler à partir de 2018 sur la thématique de l'accès au logement social. En effet dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole, le PIMMS pourra intégrer, en tant qu'acteur de proximité, le Service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux en cours de structuration. La spécialisation du PIMMS sur les questions d'accompagnement au numérique et les équipements mis à disposition seront une réelle plue-value en termes d'accessibilité, puisque les demandeurs de logement social pourront ainsi accéder plus facilement aux services en ligne (enregistrement de leur demande, utilisation du portail d'information www.logementsocial69.fr, prise de rendez-vous conseil, visualisation de la carte des logements sociaux, etc.) et être aidés dans leurs démarches si nécessaire.

Par ailleurs, en qualité de "Maisons de services au public", les PIMMS assurent l'accueil, l'information et l'orientation du public. Ils accompagnent les usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique), accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative), mettent en relation des usagers avec les opérateurs partenaires et identifient les situations individuelles qui nécessitent d'être portées à connaissance des partenaires.

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	30 260	ventes	34 600
services extérieurs et autres	162 590	État	195 000
charges de personnel	1 156 615	Métropole de Lyon	45 000
Impôts et taxes	119 735	Communes	48 000
autres charges	14 850	entreprises et aides privées	744 100
dotation aux amortissements	4 850	autres produits dont Agence de services et de paiement	355 600
		transferts de charges	66 600
Total	1 488 900	Total	1 488 900

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention à hauteur de 45 000 €, au profit de l'association PIMMS Lyon Métropole. L'augmentation de 5 000 € de cette subvention par rapport à 2017 est liée à la mise en place d'une action nouvelle en lien avec la thématique de l'accès au logement social.

#### II - FAJ: cession d'activité de l'association AMEJ au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil

L'association AMEJ a informé les services de la Métropole de la cession de son activité d'auto-école sociale au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil à compter du 1er juin 2018. En conséquence, il a été demandé à la Métropole de modifier l'attribution de la subvention du FAJ votée en Conseil métropolitain du 9 juillet 2018 pour un montant total de 19 000 €

L'objet de la convention de subvention n'étant pas remis en cause par cette cession d'activité, et cettedernière s'effectuant sans rupture de service à destination des bénéficiaires de l'action, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

La subvention initialement votée à destination de l'association AMEJ dans le cadre du FAJ, d'un montant total de 19 000 € sera donc répartie de la manière suivante :

- 8 000 € à destination de l'association AMEJ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2018, au bénéfice de 40 participants prévisionnels ;
- 11 000 € à destination de la Fondation des apprentis d'Auteuil pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2018, au bénéfice de 56 participants prévisionnels :

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

## **DELIBERE**

# 1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PIMMS Lyon Métropole dans le cadre de son programme d'actions 2018 en faveur de l'insertion et l'emploi pour un montant total de 45 000 €,
  - b) la convention à passer entre la Métropole et l'association PIMMS Lyon Métropole,

- c) l'attribution, dans le cadre du financement d'actions de portée métropolitaine, d'une subvention de fonctionnement à l'association AMEJ pour un montant de 8 000 €,
- d) l'attribution, dans le cadre du financement d'actions de portée métropolitaine, d'une subvention de fonctionnement à la Fondation des apprentis d'Auteuil pour un montant de 11 000 €
- 2° Annule l'attribution de la subvention de 19 000 € à l'association AMEJ effectuée par la délibération n° 2018-2919 du Conseil du 9 juillet 2018.
- 3° Autorise monsieur la Président à signer :
- a) les conventions avec l'association AMEJ et la Fondation des apprentis d'Auteuil selon le modèletype approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2919 du 9 juillet 2018, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- b) la convention avec PIMMS et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **4° La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 64 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal exercices 2018 et 2019 chapitre 65 opération n° 0P36O5183 pour 40 000 € opération n° 0P14O5257A pour 5 000 € chapitre 017 opération n° 0P36O5125 pour 19 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.